

Ordonnance de prévention



VOUS ÊTES... AUXILIAIRE DE VIE

PRINCIPAUX RISQUES

- **MANUTENTION, POSTURES PÉNIBLES ET GESTES RÉPÉTITIFS** : douleurs du dos, des épaules, des coudes, des poignets, des mains et des genoux : risques de troubles musculo-squelettiques. Station debout prolongée : jambes lourdes, varices.
- **CONSTRAINTES RELATIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES (horaires irréguliers, horaires coupés, travail le week end, travail sous contrainte de temps, contact avec la maladie et la mort, le handicap, agressivité des bénéficiaires, des familles)** : stress, fatigue, troubles du sommeil, troubles digestifs, perturbation de la vie familiale et sociale.
- **ACCIDENTS DU TRAVAIL** : chutes (de plain-pied, de hauteur), coupures, chocs contre du mobilier (contusions), accident d'exposition au sang (contact avec des liquides biologiques), accident de la route.
- **RISQUES INFECTIEUX** : infections virales, bactériennes, parasitaires. Mycoses.
- **PRODUITS CHIMIQUES (produits d'entretien)** : rhinite, asthme, irritation de la peau et des voies respiratoires, eczéma, allergie.

QUELQUES CONSEILS

ADOPTÉZ LES BONS GESTES ET LES BONNES POSTURES

- > Utilisez le plus possible la capacité restante des bénéficiaires en cas de manutention manuelle non mécanisée et demandez l'aide d'un tiers.
- > Utilisez le plus possible, lorsqu'ils sont présents, les dispositifs de levage et de transfert de personnes pour réduire la charge physique (lit réglable en hauteur, lève-malade, verticalisateur, drap de transfert...).
- > Veillez à être formé au maniement de ces aides techniques. Signalez les matériels défaillants.
- > Participez à des formations concernant la manutention manuelle de personnes (PRAP 2S).

PROTÉGEZ-VOUS DES RISQUES INFECTIEUX

- > Prenez connaissance de la conduite à tenir en cas d'exposition accidentelle au sang ou à un autre liquide biologique. Appliquez-la en cas de blessure.
- > Lavez-vous régulièrement les mains avec un savon doux et appliquez de la crème réparatrice.
- > Portez des gants en vinyle. Évitez le latex.
- > Portez un masque papier en cas de maladie du bénéficiaire.
- > Faites le point sur vos vaccinations avec votre médecin du travail.

PROTÉGEZ-VOUS DES RISQUES CHIMIQUES

- > Prenez connaissance des pictogrammes et des informations figurant sur les emballages des produits. N'utilisez pas un produit qui n'est pas dans son contenant d'origine.
- > Portez des gants.

PRÉVENEZ LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

- > Portez les équipements de protection individuelle fournis par votre employeur (chaussures fermées à l'avant avec semelle antidérapante, gants, masques).
- > Privilégiez des chaussures à bon maintien du pied.
- > Pour accéder en hauteur, ne montez pas sur des équipements non adaptés.
- > Respectez le Code la Route.
- > Ne téléphonez pas en conduisant.

DEMANDEZ A POUVOIR BÉNÉFICIER DE FORMATIONS ADAPTÉES

- > aux aspects psychologiques du métier et à participer à des groupes de paroles. N'acceptez pas de réaliser des prestations non prévues dans le contrat.

Informez votre employeur de toute difficulté et situation à risque rencontrée.

☉ **Rapprochez-vous de votre employeur pour pouvoir appliquer au mieux ces conseils de prévention.**

EN SAVOIR +

www.ast67.org

- » Fiches conseils express AST67 : 'Manutention de personnes' et 'Accident d'exposition au sang'
- » Lavage des mains : affiche 'Hygiène des mains simple et efficace', INPES

Pour tout renseignement, adressez-vous à votre médecin du travail

AST⁶⁷

Alsace Santé au Travail

Partenaire des entreprises

www.ast67.org • 3 rue de Sarrelouis - 67080 Strasbourg • prevention@ast67.org

• tél. 03 88 32 18 67 • juin 2017 © tous droits réservés